



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LA TOUR-EN-MAURIENNE

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2021, n°ICPE-2021-040, une enquête publique est ouverte **en mairie de La Tour-en-Maurienne, du lundi 18 octobre 2021 au mercredi 17 novembre 2021 inclus**, sur la demande présentée par la **société MARTOIA CARRIERES TP** qui sollicite le renouvellement d'autorisation d'exploitation et l'extension d'exploitation d'une carrière située sur le territoire de la commune de La-Tour-en-Maurienne.

Le dossier de demande d'autorisation, comportant notamment une étude d'impact, sera déposé en mairie de La-Tour-en-Maurienne, **lundi 18 octobre 2021 au mercredi 17 novembre 2021 inclus**, pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- **le lundi et vendredi de 15h00 à 17h30**
- **le mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00**

Le dossier est également disponible sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante :

<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale-unique2>

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique est également possible auprès du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » situé dans les locaux de l'Unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL, 430 rue Belle Eau, 73000 Chambéry, sur rendez-vous après contact auprès du service à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr .

Monsieur Bruno De VISSCHER, retraité, commissaire enquêteur, recevra le public en **mairie de La-Tour-en-Maurienne** pendant la période de l'enquête :

- **le lundi 18 octobre 2021 de 15h00 à 17h30**
- **le mercredi 3 novembre 2021 de 9h30 à 12h00**
- **le mercredi 17 novembre 2021 de 9h30 à 12h00**

Un registre d'enquête sera ouvert en mairie de La-Tour-en-Maurienne pendant toute la durée de l'enquête pour que le public puisse y déposer ses observations et propositions.

L'accès à la mairie de La-Tour-en-Maurienne, la consultation du dossier et du registre d'enquête ainsi que l'accueil du public par le commissaire enquêteur se font dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la mairie de La-Tour-en-Maurienne.

Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de La-Tour-en-Maurienne ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr .

Les observations adressées par courrier électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de la société MARTOIA CARRIERES TP à Monsieur Florent Martoïa (tél : 04 79 64 08 09).

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, au sein du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement », en mairie La-Tour-en-Maurienne, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Savoie, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou le refus concernant la demande présentée par la société MARTOIA CARRIERES TP est le préfet de la Savoie.